

Commune de Saint-Mihiel

date de dépôt : 25 septembre 2025
demandeur : EICHELBERGER Francis
pour : construction d'un abri de jardin
adresse terrain : CHEM de Bislée
à Saint-Mihiel (55300)

ARRÊTÉ N° 118/2025 - URB
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Mihiel

Le Maire de Saint-Mihiel,

Vu la déclaration préalable présentée le 25 septembre 2025 par Monsieur EICHELBERGER Francis demeurant 13bis RUE du Berceau, Novéant-sur-Moselle (57680) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour construction d'un abri de jardin ;
- sur un terrain situé CHEM de Bislée, à Saint-Mihiel (55300) ;
- pour une surface de plancher créée de 15 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 juin 2022 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Meuse – secteur de Saint-Mihiel approuvé le 29 avril 2005 ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'un abri de jardin accolé à l'existant et qu'il se situe en zone N ;

Considérant que cette zone correspond à un secteur non équipé constituant un espace naturel qui doit être préservé de toute forme d'urbanisation en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments naturels qui le composent, notamment les espaces boisés ;

Considérant que l'article N1 du règlement du Plan Local d'Urbanisme n'autorise que l'extension mesurée des constructions existantes à vocation d'habitation ;

ARRÊTE

Article Unique

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Pour le Maire,
La conseillère déléguée
Martine KANNENGIESSER

A SAINT-MIHIEL, le 07/10/2025

Le Maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.